

LE POLE JURIDIQUE VOUS PROPOSE :

Confiez le Juridique Annuel

VOUS VOUS POSEZ LES
QUESTIONS SUIVANTES :

- Quelles sont les obligations?
- Comment tenir une Assemblée Générale et rédiger des documents conformes?
- Quelles sont les formalités à accomplir?

LES OBLIGATIONS LEGALES

Le code du commerce prévoit différentes obligations selon la forme juridique de l'entreprise.

Que cela soit sur la forme, soit sur le fond ; il convient de bien connaître :

- les informations à communiquer,
- les documents à produire,
- les mentions à inclure,
- les registres à tenir,
- les délais à respecter.

FORMALISME ET ORGANISATION

Les sociétés ont l'obligation de présenter et de soumettre au vote des associés les comptes du dernier exercice clos.

Bien que chaque entité soit libre d'organiser son assemblée générale (AG), il faut veiller à se conformer à la Loi et/ou statuts pour rédiger les convocations, les rapports et les procès-verbaux (PV).

FORMALITES

Les comptes annuels de la société, doivent être déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce selon les modalités en vigueur.

Certaines entreprises peuvent également bénéficier de la non publication des comptes annuels.

Les PV des AG doivent être reportés sur des registres spéciaux obligatoires.

NOUS CONFIER CETTE MISSION C'EST

- Vous libérer des contraintes légales, administratives et de consacrer votre temps à votre métier,
- Etre assuré de la mise à jour de votre dossier juridique annuel, notamment en suivant les mandats, les seuils légaux et autres obligations ponctuelles,
- Etre alerté en cas de non-conformité aux fins de mise à jour de vos statuts et Kbis.

NOS POINTS FORTS :

- Un Pôle dédié
- Un suivi de votre dossier de A à Z
- Un conseil adapté
- Une tranquillité

DES ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS :

- Lettre de mission contractuelle qui définit notre intervention
- Adaptation à la structure de votre entreprise
- Des outils actualisés

MAITRISE DES RISQUES :

- Respect du code du Commerce et du code civil
- Sécurisation des décisions